

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 717

2 avril 2009

### SOMMAIRE

1786 Participations S.à r.l. ....	34396	Fida S.A. ....	34394
Aberdeen Global .....	34372	Fortis LDI Solution .....	34407
Ability Lubeck Retail S.à r.l. ....	34392	Fougerolle Luxembourg S.A. ....	34396
BBWP Nor Holdings S.à r.l. ....	34397	Garage Muller Lintgen S.A. ....	34391
Becker + Cahen & Associés Ressources Humaines S.à r.l. ....	34384	Garage Muller & Nesen S.A. ....	34391
BELLUS Health Luxco I S.à r.l. ....	34390	Giloanne S.A. ....	34393
Brotadura Zrt. Luxembourg Branch .....	34416	G.T. Ressources Humaines S.A. ....	34384
Capital at Work Group .....	34407	Habitaculum .....	34392
CID Holdings S.à r.l. ....	34397	Infopartners S.A. ....	34390
Cine-Eye S.A. ....	34380	Jonathan Finance Holding S.A. SPF .....	34416
CIR International S.A. ....	34408	Kwear Holding S.A. ....	34393
Cobalt Waterline S.à r.l. ....	34389	LuxFin Participation .....	34395
Codinvest S.A. ....	34389	Nord Invest S.A. ....	34391
Dansaudi One S.A. ....	34373	Pentair Global S.à r.l. ....	34392
Dansaudi Two S.A. ....	34379	Promoinvest S.A. ....	34371
Djedefre S.A. Holding .....	34384	Promoinvest S.A. ....	34372
DPB International S.A. ....	34384	Radianz Luxembourg S.à.r.l. ....	34396
DWS Alternatives .....	34393	RM2 International S.A. ....	34391
EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l. ....	34395	Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l. ...	34380
Espal S.A. ....	34390	Sopargim S.A. ....	34379
Eternit Investment S.à r.l. ....	34370	Sopax S.A. ....	34395
Euro Properties Investments III S.A. ....	34370	Soram S.A. ....	34390
Eysackers S.A. ....	34373	Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF .....	34373
F.C.T.C. Luxembourg S.A. ....	34391	Sylvanus Luxembourg S.A. ....	34379
Fel Lux 1 S.à r.l. ....	34407	Valtro Holding S.A. ....	34394
Fel Partners Duisberg .....	34406	WIGO-FIT .....	34371
Fel Partners (Duisberg GP) .....	34406	Worldfin S.A. ....	34389
Fel Partners SN .....	34405	WW Auto S.à r.l. ....	34392
Fel Partners SNFH .....	34405	Zaisan Holdings S.A. ....	34406

**Eternit Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

—  
Extrait de la résolution des associés 1<sup>er</sup> février 2009

...

«L'Associé prend acte de la démission de Messieurs Kenneth Sharp, Olivier Suwier et Frédéric Deslypere, en tant que Gérants de la société.

L'Associé unique d'Eternit Investment décide de nommer comme nouveaux Gérants, Messieurs Karel De Wilde, demeurant à 9050 Gent (Belgique), Emiel Van Swedenlaan 8, Dirk Jacobs, demeurant à 1700 Dilbeek (Belgique), Achter d'Abdij 36, Christian Huyghe demeurant à 1380 Lasne (Belgique à, Chemin Tienne à Tout Vent 2, et Benoît Stainier, demeurant à 1081 Bruxelles, Avenue de l'Indépendance Belge 28, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera donc composé comme suit:

Karel De Wilde

Pierre Gustin

Christian Huyghe

Dirk Jacobs

Benoît Stainier

Par ailleurs, suite à la démission de Monsieur Benoît Stainier en tant que Commissaire de la Société, l'Associé unique d'Eternit Investment Sàrl décide de nommer comme nouveau Commissaire, Monsieur Frédéric Deslypere, demeurant à 1060 Bruxelles, Rue de la Source 63, avec effet immédiat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.»

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 1<sup>er</sup> février 2009.

*Pour le Conseil de Gérance*

P. GUSTIN / K. DE WILDE

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2009035670/534/33.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02152. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090040345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Euro Properties Investments III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.448.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 18 septembre 2008, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Madame Rachel Grzelak comme administrateur de la société, à compter du 18 septembre 2008.

2. Le conseil d'administration se compose de:

- Patricia Carraro

- Marina Valvasori

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

*Pour EURO PROPERTIES INVESTMENTS III S.A.*

*Signatures*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009035679/759/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03341. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090040244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**WIGO-FIT, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 58, rue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 140.079.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 13 février 2009*

Il résulte des résolutions des associés du 13 février 2009 que:

*Première résolution*

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sociales en date du 13 février 2009, Madame Viviane WINTERSDORF, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 74, rue du Canal, a cédé vingt (20) parts sociales de valeur nominale cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune à Monsieur Thomas GOEDERT, demeurant à L-4051 Esch-sur-Alzette, 74, rue du Canal. Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de cession. Les parts sociales se répartissent donc comme suit:

Monsieur Thomas GOEDERT, préqualifié, cent (100) parts sociales.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de révoquer Madame Viviane WINTERSDORF comme gérant technique.

*Troisième résolution*

Les associés désignent comme nouveau gérant technique, Madame Sabrina STORTI, née le 9 décembre 1983 à Du-delange demeurant à L-4344 Esch-sur-Alzette, 3 rue Saint Vincent. Son mandat sera exercé à durée indéterminée. La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant administratif et celle du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

(Pour extrait conforme)

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2009035672/7343/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Promoinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 76.863.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2008, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Mademoiselle Sandra Campos comme administrateur de la société, à compter du 1 décembre 2008

2. Le conseil d'administration se compose de:

- Riaz Husain, né le 17.10.1952 à Karachi (Pakistan) demeurant au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, administrateur,

- Christophe Barbier, né le 06.07.1975 à Metz (France), demeurant au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, administrateur.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008

*Pour PROMOINVEST S.A.*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009035676/759/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Promoinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 76.863.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 18 septembre 2008, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Madame Rachel Grzelak comme administrateur de la société, à compter du 18 septembre 2008.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Monsieur Christophe Barbier, administrateur de société, né le 6 juillet 1975 à Metz, France, demeurant professionnellement au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, à compter du 18 septembre 2008 et pour une durée de 6 années.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Monsieur Christophe Barbier
- Madame Sandra Campos
- Monsieur Riaz Husain

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

*Pour PROMOINVEST S.A.*

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009035677/759/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03338. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090040247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Aberdeen Global, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 27.471.

—  
EXTRAIT

Faisant suite à l'assemblée générale annuelle du 23 février 2009 sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

Victoria Brown, résident au 2B, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Bob Hutcheson, résident au 35 Cairn Road, Bielside, AB15 9AL, Aberdeen, Royaume-Uni.

Gary Bartlett, résident au 1735 Market Street 37th floor, PA 19103, Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique.

Sont re-nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

Martin Gilbert

Christopher Little

David Van der Stoep

Hugh Young

Gary Marshall

Neville Miles

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

KPMG Audit

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2009.

*Pour Aberdeen Global*

Victoria Brown

*Gérante*

Référence de publication: 2009036415/9626/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08768. - Reçu 89,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090041268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Eysackers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 79.835.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 18 septembre 2008, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission de Madame Rachel Grzelak comme administrateur de la société, à compter du 18 septembre 2008.

2. Les actionnaires ont accepté la nomination de Mademoiselle Sandra Schwinnen, administrateur de société, née le 17 août 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 15-17 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société, à compter du 18 septembre 2008 et pour une durée de 6 années.

3. Le conseil d'administration se compose de:

- Riaz Husain
- Esther Schrijver
- Sandra Schwinnen

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour EYSACKERS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009035680/759/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Dansaudi One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 103.738.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2009*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Abdulrahman Mohammed Abdulla Qayed Rahman Al KAYED, démissionnaire:

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;

Madame BARAVINI terminera le mandat de son prédécesseur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009035682/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 138.814.

—  
In the year two thousand and nine, on the twelfth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), in the form of an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable or SICAV) organized as a specialized investment fund (fonds d'investissement spécialisé), (the Company), having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-2085 Howald-

Hesperange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.814 , incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated May 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1484 dated June 16, 2008.

The meeting is chaired by Me Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as Secretary Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that the one (1) Management Share of the Company without par value and all fifty million thirty thousand nine hundred and ninety-nine (50,030,999) limited shareholders shares of the Company without par value, representing the entire share capital are represented at the present meeting (the Meeting). The shareholders declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;
2. Replacement of the words "Issuing Document" in the articles of association of the Company by the words "Private Placement Memorandum";
3. As a consequence of the second resolution, amendment of article 8.2 of the articles of association of the Company;
4. As a consequence of the second resolution, amendment of articles 10.3, 10.5, 10.6, 10.7 and 10.8 of the articles of association of the Company;
5. As a consequence of the second resolution, amendment of article 13.2 of the articles of association of the Company;
6. As a consequence of the second resolution, amendment of articles 14.3 and 14.6 of the articles of association of the Company;
7. As a consequence of the second resolution, amendment of article 17.1 of the articles of association of the Company;
8. As a consequence of the second resolution, amendment of article 19.1 of the articles of association of the Company;
9. As a consequence of the second resolution, amendment of articles 28.1 and 28.2 of the articles of association of the Company; and
10. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the shareholders, duly represented, unanimously decide on the following:

#### *First resolution*

The Meeting acknowledges that all the shareholders of the Company being present or represented, and considering themselves as being duly convened and informed of the agenda, the Meeting may take place without convening notices, as authorised by article 24.1 last sentence of the articles of association of the Company.

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to replace the words "Issuing Document" in the articles of association of the Company by the words "Private Placement Memorandum".

#### *Third resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend article 8.2 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"8.2 The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the private placement memorandum of the Company as amended from time to time (the Private Placement Memorandum)."

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend articles 10.3, 10.5, 10.6, 10.7 and 10.8 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"10.3 The General Partner may, but is not obliged to, satisfy redemption requests in accordance with these Articles of Association, the Private Placement Memorandum and the terms and procedures as set forth by the General Partner from time to time."

"10.5 The General Partner need not give effect to a redemption request in respect of Shares having an aggregate redemption price of less than the minimum subscription amount as set out in the Private Placement Memorandum or such other amounts as determined by the General Partner from time to time unless the redemption request relates to all Shares held by the Shareholder."

"10.6 If compliance with a redemption request would result in the Shareholder holding Shares with an aggregate redemption price which is less than the then current minimum holding amount as set out in the Private Placement Memorandum, the General Partner may treat the redemption request as relating to all Shares held by the Shareholder."

"10.7 If a Shareholder holds Shares with an aggregate redemption price less than the then current minimum holding amount as set out in the Private Placement Memorandum, the General Partner may redeem that Shareholder's holding without a redemption request."

"10.8 If the minimum holding amount is increased in accordance with the terms and conditions of the Private Placement Memorandum, the General Partner may after giving 30 days' notice to a Shareholder who holds Shares with an aggregate redemption price less than the then current minimum holding amount as set out in the Private Placement Memorandum redeem that Shareholder's holding without the need for a redemption request."

*Fifth resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend article 13.2 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"13.2 The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Art. 8 and/or elsewhere in these Articles of Association and/or in the Private Placement Memorandum."

*Sixth resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend articles 14.3 and 14.6 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"14.3 The General Partner may not be removed from its capacity as manager of the Company, except as otherwise expressly provided for by the law, by these Articles of Association or by the Private Placement Memorandum by a resolution of the Shareholders representing a majority of 75 per cent. of the votes cast where at least 50 per cent. of the voting rights is represented."

"14.6 The General Partner is entitled to recover from the Company any fees and expenses specified in the Private Placement Memorandum."

*Seventh resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend article 17.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"17.1 The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Private Placement Memorandum, has the power to determine the investment policies and strategies of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations."

*Eighth resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend article 19.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"19.1 The Company indemnifies and holds harmless out of the Company's assets each of the General Partner, the Custodian, the Administrative Agent, the Registrar and Transfer Agent, the Domiciliation Agent and the Company's respective agents, Affiliates and personnel which the Company has agreed to indemnify and hold harmless out of the Company's assets, as well as the managers and/or the directors of any special purpose vehicle (the Indemnified Parties) against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Parties being or having acted as a manager in respect of the Company or a subsidiary corporation of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a manager or from the provision of services to or in respect of the Company or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company provided however that it shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company or its gross negligence. The Shareholders will not be individually obligated beyond the amount of their respective capital commitments as set forth in their subscription agreement and described in the Private Placement Memorandum. For the avoidance of doubt, the indemnities referred in this section shall continue in effect notwithstanding that the Indemnified Parties shall have ceased to act as manager or to act in any of the capacities described herein."

#### *Ninth resolution*

As a consequence of the second resolution, the Meeting decides to amend articles 28.1 and 28.2 of the articles of association of the Company, which will henceforth read as follows:

"28.1 Distributions shall be paid in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum. The general meeting of Shareholders, within the limits provided by law, shall determine how the profits, if any, of the Company shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Company does not fall below the prescribed minimum capital."

"28.2 The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum."

There being no further business, the Meeting is closed.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le douze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Strategic Infrastructure Trust of Europe (EUR) SICAV-SIF, une société en commandite par actions, sous la forme d'une société d'investissement à capital variable ou SICAV organisée comme un fonds d'investissement spécialisé (la Société), dont le siège social est sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.814, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1484 en date du 16 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Me Marieke Kernet, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le Président, désigne comme Secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée élit comme Scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins d'être formalisées avec lui.

II.- La liste de présence montre que une (1) Action de Commandité de la Société sans valeur nominale et les cinquante million trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (50,030,999) actions de commanditaires de la Société sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée (l'Assemblée). Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux délais;
2. Remplacement du mot "Prospectus" dans les statuts de la Société par les mots "Mémorandum de Placement Privé";
3. En conséquence de la deuxième résolution, modification de l'article 8.2 des statuts de la Société;
4. En conséquence de la deuxième résolution, modification des articles 10.3, 10.5, 10.6, 10.7 et 10.8 des statuts de la Société;
5. En conséquence de la deuxième résolution, modification de l'article 13.2 des statuts de la Société;
6. En conséquence de la deuxième résolution, modification des articles 14.3 et 14.6 des statuts de la Société;
7. En conséquence de la deuxième résolution, modification de l'article 17.1 des statuts de la Société;
8. En conséquence de la deuxième résolution, modification de l'article 19.1 des statuts de la Société;
9. En conséquence de la deuxième résolution, modification des articles 28.1 et 28.2 des statuts de la Société; et
10. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus comme véridiques par l'Assemblée, les actionnaires, dûment représentés, décident unanimement de ce qui suit:



#### *Première résolution*

L'Assemblée reconnaît que tous les actionnaires étant présents ou représentés, et se considérant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable, ainsi que l'article 24.1 dernière phrase des statuts de la Société l'autorise.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer le mot "Prospectus" des statuts de la Société par les mots "Mémorandum de Placement Privé".

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 8.2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"8.2 L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (en ce compris sans limitation l'exécution de ces documents de souscription et la fourniture de cette information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinentes) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Mémorandum de Placement Privé de la Société tel que modifié de temps en temps (le Mémorandum de Placement Privé)."

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier les articles 10.3, 10.5, 10.6, 10.7 et 10.8 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"10.3 L'Actionnaire Commandité peut, mais n'est pas obligé, satisfaire les demandes de rachat conformément aux présents Statuts, au Mémorandum de Placement Privé et selon les modalités et procédures exposées par l'Actionnaire Commandité de temps en temps."

"10.4 Si l'Actionnaire Commandité décide de satisfaire une demande de rachat, l'Actionnaire Commandité doit s'efforcer de faire effectuer le paiement dans les 12 mois suivant la réception de la demande de rachat."

"10.5 L'Actionnaire Commandité ne doit pas nécessairement donner effet à une demande de rachat pour des Actions dont le prix de rachat total est inférieur au montant de souscription minimum fixé dans le Mémorandum de Placement Privé ou ces autres montants fixés par l'Associé Commandité de temps en temps sauf si la demande de rachat concerne toutes les Actions détenues par l'Actionnaire."

"10.6 Si le respect d'une demande de rachat aboutit à ce que l'Actionnaire détienne des Actions ayant un prix de rachat total inférieur au montant de détention minimum alors en cours fixé dans le Mémorandum de Placement Privé, l'Actionnaire Commandité peut traiter la demande de rachat comme se rapportant à toutes les Actions détenues par l'Actionnaire."

"10.7 Si un Actionnaire détient des Actions ayant un prix de rachat total inférieur au montant de détention minimum alors en cours fixé dans le Mémorandum de Placement Privé, l'Actionnaire Commandité peut racheter la participation de cet Actionnaire sans demande de rachat."

"10.8 Si le montant minimum de détention est augmenté conformément aux modalités et conditions du Mémorandum de Placement Privé, l'Actionnaire Commandité peut, après avoir donné une notification de 30 jours à un Actionnaire qui détient des Actions ayant un prix de rachat total inférieur au montant de détention minimum alors en cours fixé dans le Mémorandum de Placement Privé, racheter la participation de cet Actionnaire sans demande de rachat."

#### *Cinquième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 13.2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"13.2 L'Actionnaire Commandité peut imposer des restrictions relatives à la fréquence à laquelle seront émises les Actions; L'Actionnaire Commandité peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité telle que prévu à l'Article 8 et/ou en tout autre endroit dans ces Statuts et/ou dans le Mémorandum de Placement Privé."

#### *Sixième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier les articles 14.3, et 14.6 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"14.3 L'Actionnaire Commandité ne peut être révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, sauf disposition contraire prévue par la loi, par les présents Statuts ou par le Mémorandum de Placement Privé par une résolution des Actionnaires représentant une majorité de 75 pour cent des votes exprimés dès lors qu'au moins 50 pour cent des droits de vote sont représentés."

"14.6 L'Actionnaire Commandité est en droit de demander le remboursement à la Société de tous frais et dépenses précisés dans le Mémorandum de Placement Privé."

#### *Septième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 17.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"17.1 En se basant sur le principe de diversification des risques et en accord avec le Mémoire de Placement Privé, l'Actionnaire Commandité a le pouvoir de déterminer quelles seront les politiques et les stratégies d'investissement de la Société ainsi que la conduite et la gestion des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions énoncées par l'Actionnaire Commandité conformément aux lois et réglementations applicables."

#### *Huitième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier l'article 19.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"19.1 La Société indemnise et se dégage de toute responsabilité par prélèvement sur les actifs de la Société l'Actionnaire Commanditaire, le Dépositaire, l'Agent Administratif, et l'Agent de Registre et de Transfert, l'Agent Domiciliataire et les agents respectifs de la Société, Affiliés et personnel que la Société a accepté d'indemniser et de dégager toute responsabilité par prélèvement sur les actifs de la Société, ainsi que les gérants et/ou les administrateurs de toute structure ad hoc (les Parties Indemnisées) contre toutes dettes quelles qu'elles soient, actions, procédures, plaintes, coûts, réclamations, dommages-intérêts et dépenses (en ce compris les honoraires d'avocats) encourus ou menacés par les Parties Indemnisées agissant ou ayant agi en tant que gérant de la Société ou d'une filiale de la Société ou résultant de ou en relation avec toute affaire ou autre circonstance en rapport avec ou résultant de l'exercice de ses pouvoirs en qualité de gérant ou de la prestation de services à la Société ou bien qui résulte par rapport à cette opération, affaire ou activités de la Société pourvu que cependant il ne soit pas ainsi indemnisé par rapport à toute affaire résultant de son dol, mauvaise foi ou négligence de ses obligations et devoirs envers la Société ou sa faute lourde. Les Actionnaires ne seront pas engagés individuellement au-delà du montant de leur engagement tel que spécifié dans leur contrat de souscription et décrit dans le Mémoire de Placement Privé. En tout état de cause, les indemnités évoquées dans cette partie resteront en vigueur en dépit de la cessation d'agir en tant que gérant ou en une des qualités décrites ci-dessus par les Parties Indemnisées."

#### *Neuvième résolution*

En conséquence de la deuxième résolution, l'Assemblée décide de modifier les articles 28.1, et 28.2 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"28.1 Les distributions seront faites en accord avec les dispositions telles que précisées dans le Mémoire de Placement Privé. L'assemblée générale des Actionnaires, dans les limites prévues par la loi, décidera comment les profits, le cas échéant, seront traités, et pourra de temps à autre déclarer des dividendes, sous réserve, cependant, que le capital de la Société ne tombe pas en dessous du minimum légal."

"28.2 L'Actionnaire Commandité peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des acomptes sur dividende sauf stipulation contraire dans le Mémoire de Placement Privé."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Déclaration*

A la demande des comparants, le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Kernet, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10084. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009038283/5770/280.

(090043732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

---

**Dansaudi Two S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 103.739.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012:

- Abdulrahman Mohammed Abdulla Qayed Abdul Rahman Al Kayed business man, demeurant professionnellement à Dubai, United Arab Emirates;
- Monsieur Marco LERZ, directeur de sociétés, demeurant Via XXIV maggio 1833072 Casarsa della Delizia, Italie;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg;
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2012:

- TS ACCOUNTING S.A., société anonyme, 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano.

Luxembourg, le 12 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009035683/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06982. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Sopargim S.A..**

Siège social: L-8395 Septfontaines, 6, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 29.886.

—  
RECOMMANDE

Je vous présente avec effet immédiat ma démission du poste d'administration que vous avez bien voulu me confier.  
Hassel, le 15.07.2008. Thérèse Brasseur.

Référence de publication: 2009035697/604/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01438. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Sylvanus Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 89.646.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 février 2009*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;
- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Madame Véra Caroline LE CRAS, administrateur de sociétés, demeurant Blanc Pignon La Ruelle es Ruaux St Brelade, Jersey JE3 8BW, Channel Islands.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX SA., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009035684/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Cine-Eye S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2143 Luxembourg, 45, rue Laurent Ménager.

R.C.S. Luxembourg B 139.940.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009035814/5770/12.

(090040302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Sapient Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 26.966.075,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.246.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of March.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of the société à responsabilité limitée SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S. à r.l. (the "Company"), having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, in process of being registered at the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 March 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open with Mrs Sabine PERRIER, private employee, residing at 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville, in the Chair,

who appointed as secretary Ms. Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mrs. Sylvie DUPONT, private employee, with same professional address.

The chairman declared and requested the notary to state:

i) It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the 12.500 (twelve thousand five hundred) units representing the total issued share capital are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, the sole shareholder having agreed to meet after examination of the agenda.

ii) The attendance list, signed by the sole shareholder represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxy and shall be filed at the same time with the registration authorities.

iii) That the agenda of the meeting is following:

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital by an amount of EUR 26.953.575 (twenty-six million nine hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred) to EUR 26.966.075 (twenty-six million nine hundred and sixty-six thousand and seventy-five Euro).

2. To issue 26.953.575 (twenty-six million nine hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five) new units without any par value.

Subscription of 26.953.575 (twenty-six million nine hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five) new units without any par value by the Sole Shareholder SAPIENT CORPORATION, with a contribution in kind consisting of the 7.950.457 shares held by SAPIENT CORPORATION in SAPIENT LIMITED, representing 100% of the issued share capital of Sapient Limited, UK.

3. Subsequent amendment of Article 6 of the Articles of Incorporation.

#### 4. Miscellaneous

iv) The following documents have been submitted to the meeting:

- true copy of the articles of association of SAPIENT LIMITED;
- true copy of the certificate of incorporation of SAPIENT LIMITED;
- true copy of the Members' register;
- true copy of the consolidated balance of Sapient Limited to 31 December 2008;
- valuation report issued by the Board of Directors of SAPIENT LIMITED;
- sole Member's confirmation to the contemplated contribution.

All above mentioned documents initialled "ne varietur" by the appearing persons and the notary will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Then the General Meeting adopted the following resolutions:

##### *First resolution*

The General Meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 26.953.575 (twenty-six million nine hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 26.966.075 (twenty-six million nine hundred and sixty-six thousand and seventy-five Euro).

##### *Second resolution*

The General Meeting resolves to issue 26.953.575 (twenty-six million nine hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five) new units without any par value.

##### *Subscription and Payment*

There now appeared, Mrs. Sabine PERRIER, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of SAPIENT CORPORATION, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with IRS N° 04-3130648 and whose registered office is c/o The Corporation Trust Company, The Corporation Trust Company Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America by virtue of a proxy given on 9 March 2009, which will remain attached to the present deed.

The person appearing declares to subscribe in the name of the aforementioned company to the newly issued shares of the Company as follows:

Name of Subscriber	Number of shares subscribed
SAPIENT CORPORATION .....	26.953.575

The said subscriber declares through her duly appointed attorney to make full payment for all such new shares by a contribution in kind consisting of the 7.950.457 issued and paid up ordinary shares ("Shares") of par value GBP 1,00 of SAPIENT LIMITED, with registered office at 1 Exchange Tower, Harbour Exchange Square, Limeharbour, UK - LONDON E14 9GE, a company duly registered with Companies House, Cardiff, UK under number 3144067, without any restriction or limitation, as indicated in the consolidated balance to 31 December 2008, which will remain attached to the present deed.

The shares thus contributed represent a net contribution in an aggregate amount of EUR 26.953.575 (twenty-six million nine hundred and fifty-three thousand five hundred and seventy-five Euro).

The Subscriber acting through her attorney states that there exist no impediments to the free transferability of the assets and liabilities to the Company without any restriction or limitation and that irrevocable instructions have been given to undertake all notifications or any formalities whatsoever required for the validity of the transfer of the Shares to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Shares has been given to the undersigned Notary.

Thereupon, the General Meeting resolves to accept the said subscription by the subscriber and to allot to SAPIENT CORPORATION the 26.953.575 (twenty six million nine hundred and fifty three thousand five hundred and seventy five) new units without par value, all fully paid up.

##### *Third resolution*

Following the preceding resolutions, the General Meeting resolves to amend Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6. 1<sup>st</sup> paragraph.** The Company's share capital is set at twenty-six million nine hundred and sixty-six thousand and seventy-five Euro (EUR 26.966.075,-) represented by twenty-six million nine hundred and sixty-six thousand and seventy-five (26.966.075) units without any par value, all fully subscribed and entirely paid up."

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 6,000 (six thousand Euro).

There being no other business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence, he said person signed together with Us, notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le onze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de la société à responsabilité limitée SAPIENT HOLDINGS LUXEMBOURG S. à r.l., (la "Société"), société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 2 mars 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte, sous la présidence de Mme Sabine PERRIER, employée privée, demeurant au 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville,

qui désigne comme secrétaire Mlle Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mme Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le Président a déclaré et prié le notaire d'acter:

i) Qu'il appert de la liste de présence que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social émis sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été informé préalablement.

ii) Ladite liste de présence, portant signature de l'associée unique représentée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration, pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

iii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social par un montant de 26.953.575 Euro (vingt-six millions neuf cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze Euro), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 Euro (douze mille cinq cents Euro) à 26.966.075 (vingt-six millions neuf cent soixante-six mille soixante-quinze Euro).

2. Emission de 26.953.575 (vingt-six millions neuf cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Souscription de 26.953.575 (vingt-six millions neuf cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale par l'associée unique, moyennant un apport en nature, se composant de 7.950.457 actions détenues par SAPIENT CORPORATION dans SAPIENT LIMITED, UK, représentant 100% du capital social émis de SAPIENT LIMITED, UK.

3. Modification subséquente de l'article 6 des Statuts

4. Divers

iv) Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- copie conforme des Statuts de SAPIENT LIMITED;
- copie conforme du certificat de constitution de SAPIENT LIMITED;
- copie conforme du registre des actionnaires;
- copie conforme des comptes consolidés de SAPIENT LIMITED au 31 décembre 2008;
- rapport d'évaluation établi par le Conseil d'administration de SAPIENT LIMITED;
- confirmation écrite de l'associée unique quant à cet apport en nature.

Tous les documents susmentionnés, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire resteront annexés aux présentes, pour être concomitamment soumis aux formalités d'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de 26.953.575 Euro (vingt-six millions neuf cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze Euro), afin de le porter de son montant actuel de 12.500 Euro (douze mille cinq cents Euro) à 26.966.075 (vingt-six millions neuf cent soixante-six mille soixante-quinze Euro).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'émettre 26.953.575 (vingt-six millions neuf cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale.

*Souscription et Paiement*

Est intervenue, Mme Sabine PERRIER, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment nommée par SAPIENT CORPORATION, une société établie selon la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro IRS 04-3130648, ayant son siège social c/o Corporation Trust Company, Corporation Trust Company Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration donnée le 9 mars 2009, laquelle restera annexée au présent acte.

La comparante déclare souscrire pour le compte de la société ci-avant mentionnée les nouvelles parts sociales émises de la Société comme suit:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites
SAPIENT CORPORATION .....	26.953.575

Le souscripteur déclare, par sa mandataire, libérer entièrement toutes les nouvelles parts sociales par apport en nature consistant en 7.950.457 actions ordinaires (" Actions") entièrement libérées de valeur nominale GBP 1.00 de SAPIENT LIMITED, ayant son siège social à 1 Exchange Tower, Harbour Exchange Square, Limeharbour, Royaume-Uni - Londres E14 9GE, une société dûment immatriculée au registre des sociétés, à Cardiff, Royaume-Uni, sous le numéro 3144067, sans restriction ou limitation aucune, telles que reprises dans les comptes consolidés jusqu'au 31 décembre 2008, lesquels resteront annexés au présent acte.

Les actions ainsi apportées représentent un apport net d'un montant de 26.953.575 Euro (vingt-six millions neuf cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze Euro).

Le souscripteur, agissant par sa mandataire, déclare qu'il n'existe pas de restrictions au libre transfert des actifs et passifs à la Société et que des instructions irrévocables ont été données aux fins d'effectuer toutes notifications ou quelconques formalités nécessaires pour réaliser valablement le transfert des Actions à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des Actions a été apportée au Notaire soussigné.

Sur ce, l'Assemblée Générale décide d'accepter ladite souscription et décide d'attribuer à SAPIENT CORPORATION le 26.953.575 (vingt-six millions neuf cent cinquante-trois mille cinq cent soixante-quinze) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide d'amender l'article 6, premier alinéa des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital de la Société est fixé à Euro 26.966.075 (vingt-six millions neuf cent soixante-six mille soixante-quinze Euro) représenté par 26.966.075 (vingt-six millions neuf cent soixante-six mille soixante-quinze) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à 6.000 Euro (six mille Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Perrier, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mars 2009. Relation: LAC/2009/10080. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009038281/5770/197.

(090043739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

**Djedefre S.A. Holding, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 108.352.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009035858/227/12.

(090040577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**DPB International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 112.733.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009035859/7241/12.

(090040601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**G.T. Ressources Humaines S.A., Société Anonyme,  
(anc. Becker + Cahen & Associés Ressources Humaines S.à r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 16.235.

L'an deux mille neuf, le quatre mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné:

**A COMPARU:**

La société anonyme "G.T. Fiduciaires S.A.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121820,

ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, et

- Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Becker + Cahen & Associés Ressources Humaines S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 16235, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "BECKER + CAHEN S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Francis KESSLER, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 16 octobre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 30 du 9 février 1979,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 244 du 1<sup>er</sup> septembre 1989.

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 481 du 29 mars 2007, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Becker + Cahen & Associés Ressources Humaines S.à r.l." et une refonte complète des statuts.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle (l'"Associé Unique") de la Société et qu'elle a pris, par ses représentants, les résolutions suivantes:



#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) à trente et un mille (31.000,- EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des cinq cents (500) parts sociales existantes à soixante-deux euros (62,- EUR).

#### *Deuxième résolution*

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'Associée Unique moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de dix-huit mille cinq cents euros (18.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

#### *Troisième résolution*

L'Associée Unique décide:

- de modifier la forme juridique de la Société sans changement de sa personnalité juridique et d'adopter la forme d'une société anonyme;
- de changer la dénomination sociale de la Société en "G.T. Ressources Humaines S.A.";
- de fixer la nouvelle valeur nominale par action à 310,- EUR et de transformer les 500 parts sociales ayant une valeur nominale de 62,- EUR en 100 actions d'une valeur nominale de 310,- EUR chacune;

L'Associée Unique constate que:

- par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.
- la société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique;
- le capital et les réserves demeurant intacts de même que tous les éléments d'actifs et de passifs, les amortissements, les moins-values et les plus-values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

#### *Rapport d'évaluation*

La transformation de la Société se fait sur base de la situation active et passive de la Société arrêtée au 31 décembre 2008 telle qu'elle est reprise dans le rapport d'évaluation établi par le réviseur d'entreprises indépendant "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue de Pletzer, dûment représentée par Monsieur Jacques PEFFER, conformément aux stipulations des articles 26-1 (1) et 31-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur des 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310,- chacune à émettre en contrepartie.

Bertrange, le 3 mars 2009"

Un exemplaire de la situation active et passive de la Société et le rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Associée Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec ce qui précède et pour les adapter aux dispositions réglementant les sociétés anonymes.

Les STATUTS de la Société auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "G.T. Ressources Humaines S.A.", (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modifications statutaires.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prestation de services de secrétariat social, de calcul de rémunérations, de conseil en ressources humaines et de toutes prestations de services annexes.

De plus la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur selon le choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales. En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs, même entre actionnaires ou ne peuvent être attribuées ou émises que par un vote à majorité qualifiée (double majorité de 75% des actions et des actionnaires).

Pareilles décisions peuvent intervenir soit sur des propositions de cessions individuelles, soit de façon générale, conformément à des règlements internes et qui s'imposeront même à ceux qui ne deviendront actionnaires que la par la suite ou à ceux qui n'auraient pas pris part au vote ou qui s'y seraient opposés. Compte tenu de l'obligation d'apports continus d'industrie et de la représentation de la Société par les actionnaires conformément aux Statuts, de la responsabilité pesant sur la Société pour les engagements et actes des actionnaires valablement pris ou posés conformément aux présents Statuts et compte tenu encore de la nécessité d'élargir, le cas échéant, le cercle des actionnaires, les actionnaires s'obligent mutuellement à céder tout ou partie de leurs actions par un vote à majorité qualifiée (telle que définie au sixième paragraphe de cet article) de l'assemblée des actionnaires et ce aux conditions, notamment de prix et de délai de paiement, arrêtés de cas en cas ou par règlements internes entre les actionnaires aux mêmes conditions de vote à majorité qualifiée (75% des actions) et des actionnaires.

En cas de décès ou d'interdiction d'un actionnaires, la Société continue entre les actionnaires restants, qui sont tenus soit de racheter les actions de l'actionnaire sortant, soit de désigner des tiers acheteurs, et les héritiers ou ayants-droit de l'actionnaire sortant sont obligés de céder les actions au dernier prix fixé par un vote à majorité qualifiée (75% des actions) et des actionnaires de l'assemblée des actionnaires avant le décès ou l'interdiction.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un actionnaire ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration: pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs et conditions décrites à l'article 8 de ces Statuts.

## **Titre II. - Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la Loi ou par les Statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, en observant les dispositions de l'article 60 de la Loi.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'un des administrateurs-délégués, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des Statuts.

**Art. 12.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### **Titre III. - Assemblées générales**

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre IV. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La Société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la Loi. Aussi longtemps que la Société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VI. - Disposition générale**

Pour tous les points non réglés par les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

En cas de difficultés d'interprétation des présents Statuts ou de litige entre la Société et les actionnaires ou certains d'entre eux, ou tous litiges entre actionnaires en rapport avec cette qualité, le litige sera obligatoirement, à l'exclusion d'un recours aux juridictions de droit commun, soumis à un collège de trois arbitres qui auront seuls compétence exclusive, même en matière de référé, quelle que soit l'urgence. S'il n'y a que deux parties ayant des intérêts opposés, chacune des parties désignera un arbitre et le troisième sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur requête de l'une ou de l'autre des parties. Si l'une des parties néglige de désigner son arbitre dans les trente (30) jours de la réception de l'injonction qui lui aura été faite par lettre recommandée, cet arbitre sera également désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg. S'il y a plus de deux parties, le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg désignera trois (3) arbitres.

En tout état de cause, les arbitres, qu'ils soient désignés par les parties ou par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, doivent être obligatoirement choisis parmi des experts-comptables qui n'exercent par d'activités professionnelles au Luxembourg, le président du collège des arbitres étant choisi par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg parmi les avocats inscrits sur la liste I du Barreau de Luxembourg.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire pour les actionnaires et sans recours.

### *Cinquième résolution*

L'Associée Unique accepte la démission de Messieurs Claude CAHEN, Robert BECKER, Gernot KOS et Thierry HELLERS de leur fonction de gérants et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

### *Sixième résolution*

L'Associée Unique décide de fixer le nombre des membres du conseil d'administration à trois (3) et nomme les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs, leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2014:

- a) Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, né à Eisenstadt, (Autriche), le 23 janvier 1970, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- b) Monsieur Thierry HELLERS, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg;
- c) Monsieur Gino BASSI, consultant en ressources humaines, né à Ettelbruck, le 14 mars 1973, demeurant à L-1224 Luxembourg, 12, rue Ludwig van Beethoven.

### *Huitième résolution*

L'assemblée nomme la société à responsabilité limitée "Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121917, à la fonction de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

### *Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment:

- Monsieur Gernot KOS, préqualifié, à la fonction de président du conseil d'administration; et
- Messieurs Gernot KOS et Thierry HELLERS, préqualifiés, aux fonctions d'administrateurs-délégués, chacun doté de tous pouvoirs d'engager la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Les mandats des administrateurs-délégués ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ès-qualité qu'ils agissent, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KOS - HELLERS - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2009. Relation GRE/2009/904. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 11 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009036642/231/246.

(090041912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.830.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2009.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009035860/272/12.

(090040650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Codinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiérg.

R.C.S. Luxembourg B 87.251.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2009.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009035861/272/12.

(090040656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Worldfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.294.

*Extrait des résolutions*

*prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2009*

- Conformément à la Loi du 25 août 2006 - «Art. 51 & 51 bis», publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-n°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

- L'Assemblée Générale accepte et approuve à compter de ce jour la démission de:

Claudine BOULAIN, chef comptable, née le 2 juin 1971 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de Mme Claudine BOULAIN:

M. Michael ZERBIB, directeur, né le 6 juin 1971 à Pantin (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme  
WORLDFIN S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009037034/1022/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Espal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiereg.  
R.C.S. Luxembourg B 91.858.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2009.

BLANCHE MOUTRIER

*Notaire*

Référence de publication: 2009035862/272/12.

(090040671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Infopartners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 17.719.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

Emile SCHLESSER

*Notaire*

Référence de publication: 2009035863/227/12.

(090040680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Soram S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6973 Rameldange, 2, am Beiebiereg.  
R.C.S. Luxembourg B 106.093.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2009.

BLANCHE MOUTRIER

*Notaire*

Référence de publication: 2009035864/272/12.

(090040675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**BELLUS Health Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 94.031.

---

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, en date du 12 mai 2003, acte publié au Mémorial C n ° 732 du 10 juillet 2003, et modifiée pour la dernière fois par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mai 2008, non encore publié au Mémorial.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BELLUS Health Luxco I S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009036890/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03492. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**F.C.T.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, Z.I. "Um Woeller".

R.C.S. Luxembourg B 94.698.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009035866/227/12.

(090040692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**RM2 International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009035867/9127/12.

(090040482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Garage Muller Lintgen S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Garage Muller & Nesen S.A.).**

Siège social: L-7450 Lintgen, 33, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 73.668.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54636 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009035868/211/12.

(090040490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Nord Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.013.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 23 février 2009, LAC/2009/6880 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 février 2009, acte n° 78, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société NORD INVEST S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009036896/208/18.

(090041431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Habitaculum, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.323.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009035870/9127/12.

(090040506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**WW Auto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5445 Schengen, 10, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 76.611.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 mars 2009.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2009035872/8085/12.

(090040195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Pentair Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 72.853.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 54283 ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009035873/211/11.

(090040197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Ability Lubeck Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 162.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.118.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 février 2009*

En date du 24 février 2009, l'associé unique a pris acte de la démission avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de Monsieur Alain Heinz de son mandat de gérant de catégorie B.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de catégorie B, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 et pour une indéterminée Monsieur Christophe Davezac, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.



Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009036365/6341/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**DWS Alternatives, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009035874/242/12.

(090040281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Kwear Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 119.787.

Le conseil d'administration réuni en date du 24/02/2009 après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo SANTOIEEMMA de sa fonction d'administrateur, a décidé de coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Jaap MEIJER, employé privé, résidant professionnellement 4 rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KWEAR HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009035957/7989/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00256. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Giloanne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.495.

*Extrait du procès-verbal de la décision de l'actionnaire unique du 9 février 2009*

L'actionnaire unique décide avec effet immédiat de:

- Accepter la démission du commissaire aux comptes Monsieur Marc FISCHBACH demeurant à L-3391 Peppange 8, rue A. Federspiel.

- Nommer comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six années Monsieur Jos HUBERTY demeurant à L-5829 Alzlingen 17, rue Jos Haendel.

- Accepter la démission du conseil d'administration de:

\* Mme OESTREICHER Myriam, résidant L-5750 Frisange 18a, rue de Mondorf,

\* M. LINSTER Armand, résidant L-5750 Frisange 18a, rue de Mondorf,

\* M. HUBERTY Joseph, résidant L-5829 Alzlingen 17, rue Jos Haendel.

- Nommer comme administrateur gérant unique:

\* M. HUBERTY Joseph, résidant L-5829 Alzlingen 17, rue Jos Haendel,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
GILOANNE SA, Société anonyme  
Signature

Référence de publication: 2009036238/1217/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Valtro Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 81.983.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 8 septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- De déléguer la gestion journalière de la société à chaque administrateur en fonction, avec pouvoir individuel, et qui prendront le titre d'administrateur-délégué, à savoir:

\* Monsieur Salvatore COCCO, expert comptable, né le 31.07.1940 à Nule (Italie), résidant 27, Via Seminelle, I-16010 Genova (Italie), Président et administrateur-délégué,

\* Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 01.09.1973 à Rome (Italie), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur-délégué,

\* Monsieur Vincent THILL, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur-délégué.

Le mandat de tous les administrateurs-délégués prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30.06.2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALTRO HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2009036240/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Fida S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8160 Bridel, 14, rue Mathias Perrang.

R.C.S. Luxembourg B 99.637.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 janvier 2009*

En date du 8 janvier 2009, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de prendre acte des démissions de Monsieur Jeppe ANDRESAEN, Monsieur Michel NAMY et Monsieur Ernest HOFFMANN de leur poste d'administrateur.

- De nommer administrateur, en remplacement des administrateurs démissionnaires:

\* Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable, né le 7 juin 1953 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

\* Monsieur Francesco ZITO, employé privé, né le 10 décembre 1950 à Noci (Italie), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

\* Monsieur Guillaume WINCKEL, employé privé, né le 12 avril 1983 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Claude THOMA de son poste de commissaire aux comptes.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société anonyme FIDUCIAIRE BEAU-MANOIR S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24 rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à six ans et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 Luxembourg

Référence de publication: 2009036469/9766/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC03928. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**LuxFin Participation, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.252.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 décembre 2008 que Gerfin Investments Limited a transféré ses 12.500 parts sociales à

- Gerdau Hungria Holdings Limited Liability Company, une limited liability company, constituée et régie selon les lois de la Hongrie, ayant son siège social à 2b, Budapest Street, 8200 Veszprém, Hongrie, enregistrée dans le Metropolitan Court (Budapest), Hongrie sous le numéro 01-09-872025.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2009.

LuxFin Participation

Signatures

Un mandataire / -

Référence de publication: 2009036242/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Sopax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 142.561.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mars 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009036509/239/12.

(090041180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**EDS Professionnel Secteur Financier (PSF) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 103.236.

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la société du 4 mars 2009*

Il résulte des résolutions circulaires du Conseil de Gérance de la société du 4 mars 2009 que:

- M. Alwin Haucke, délégué à la gestion journalière, né le 11 juin 1962 à Steinhaus (Allemagne), demeurant à D-54459 Witlingen (Allemagne), Bahnhofstrasse 80; et

- M. Jean-Louis Vitali, délégué à la gestion journalière, né le 7 septembre 1959 à Dijon (France), demeurant à L-3468 Dudelange, rue des Fleurs 40,

ont été nommés délégués à la gestion journalière à compter du 4 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, les personnes suivantes sont en charge de la gestion journalière de la Société:

- M. Alwin Haucke

- M. Jean-Louis Vitali

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 mars 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009036246/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03331. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Fougerolle Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 177, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.677.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société en date du 24 février 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 24 février 2009 que Monsieur François Massé, né le 29 décembre 1951 à Sainte Maure de Touraine (France), demeurant 4, Grand-rue, F-78350, Les Loges en Josas, est nommé, avec effet immédiat, en tant que nouvel administrateur de la Société, pour une période expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Pour FOUGEROLLE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009036249/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Radianz Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.246.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 10 février 2009*

1.- L'associé unique décide de rayer M. Georges VandenHove de son mandat de gérant de la société en date du 10 février 2009.

2.- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Michel De Coster de son mandat de gérant de la société à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008.

3.- L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant, à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008:

\* M. Bas BURGER, Directeur de sociétés, né le 25 juin 1970 à Amersfoort (NL) et demeurant au 44 Wilhelminalaan 44, NL-3732 GL De Bilt (The Netherlands).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009036253/2374/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090040736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**1786 Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.170.

—  
Suite à la lettre de démission de M. Eric Staël du Conseil de Gérance datée du 15 janvier 2009, le Conseil de Gérance décide de rayer M. Staël des documents de la société auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 13 mars 2009.

M. ROZENCWAJG Elo / M. GUIMARD Laurent

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009036473/10034/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2009, réf. LSO-DC04049. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**CID Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.645.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 25 février 2009*

*Première résolution*

L'Assemblée nomme Ernst & Young S.A., au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant A de la société avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée nomme Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant A de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009036280/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**BBWP Nor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 145.225.

**STATUTES**

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of February.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, who last will remain depositary of the present deed,

**THERE APPEARED:**

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l, a private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139594,

here represented by Mr Max Mayer, professionally residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal on 20 February 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

**I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Name.**

1.1. There is formed a private limited liability company under the name BBWP Nor Holdings S.à r.l, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10

<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

**Art. 3. Object.** The Company's objects are:

3.1. to provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company") and;

3.2. to acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, amongst others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way, or financial debt instrument in any way whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.3. A company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is on control of, is controlled by, is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case where beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the full power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

3.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

- Borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- Advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company, including but not limited to mezzanine loans;

- Enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg;

- Enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements, under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

- Enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, managements agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, in relation to the area described above;

It is being understood that in any case the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulatory activity of the financial sector.

3.5. The Company may also invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg or abroad and acquire or sell or other dispose and hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, amongst others, the subscription and the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever and administrate, develop and manage such holding of interests.

3.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its corporate object as well as transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

**II. - Capital, Shares**

**Art. 5. Share Capital.**

5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) Shares of twenty-five euro (EUR 25) each (hereafter referred to as the Shares). The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

**Art. 6. Shares Indivisibility.**

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Board of Managers.

### III. - Management - Representation

**Art. 8. Management.**

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s) (each a Manager and collectively the Managers). In case of plurality of Managers, they will constitute a Board of Managers.

8.2. The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

**Art. 9. Powers of the Board of Managers.**

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of Managers, of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the Company.**

10.1. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of Managers, by any Manager.

**Art. 11. Delegation and Agent of the Board of Managers.**

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any Manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of Managers, any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

**Art. 12. Meeting of the Board of Managers.**

12.1. In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### **IV. - General meeting of shareholders**

##### **Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholders - Votes.**

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### **V. - Business year**

##### **Art. 14. Business Year.**

14.1. The Company's financial year starts on the first day of July of each year and ends on the last day of June of the following year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Distribution Right of Shares.**

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. The Board of Managers may however and to the extent permitted by Luxembourg law decide to pay interim dividends.

#### **VI. - Liquidation**

##### **Art. 16. Causes of Dissolution.**

16.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

##### **Art. 17. Liquidation.**

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **VII. - Applicable law**

##### **Art. 18. Applicable Law.**

18.1. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 30<sup>th</sup> June 2009.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe and fully pay up the five hundred (500) Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each, which amount is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,750 euros.

##### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder of the Company, represented as stated above, has passed the following resolutions:



- 1) The following persons are appointed as Managers for an undetermined period:
  - a.- Mr Mark HATHERLY, born on 13 November 1965 in Auckland (New Zealand), residing professionally at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
  - b.- Mr Mark DUNSTAN, born on 11 February 1962 in Melbourne (Australia), residing professionally at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
  - c- Mr David DUJACQUIER, born on 20 January 1970 in Braine-L'Alleud (Belgium), residing professionally at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
  - d.- Mr Gerard DOVER, born on 09 March 1968 in Southampton (UK) residing professionally at Level 23, The Chifley Tower, NSW-2000 Sydney, Australia;
  - e.- Mr Geoff DUTAILLIS, born on 06 July 1963 in Goulburn (Australia) residing professionally at Level 23, The Chifley Tower, NSW-2000 Sydney, Australia;
- 2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre du mois de février.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

#### **A COMPARU:**

BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139594,

représentée par Monsieur Max Mayer, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration données sous seing privé du 20 février 2009.

La quelle procuration reste, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La quelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, à requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

1.1 Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BBWP Nor Holdings S.à r.l., qui sera régie par le droit luxembourgeois (ci-après la Société), et en particulier par la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Cependant, le Gérant unique ou en cas de pluralité des Gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société dans les limites de la Ville de Luxembourg.

##### **Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est:

3.1. de fournir tout financement direct ou indirect et/ou tous services financiers ainsi que toute assistance administrative lies à ceux-ci, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit nécessairement substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée") dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.2. d'acquérir et détenir tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres activités luxembourgeoises ou étrangères, commerciales, industrielles ou financières, notamment par voie de souscription ou d'acquisition de toute valeur mobilière ou de droits au travers de participations, d'apport, de prise ferme ou d'option, de négociation ou de

toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, de développer et de gérer cette détention d'intérêts.

3.3. Une société sera considérée comme appartenant au même "groupe" que la Société si cette autre société, d'une manière directe ou indirecte, détient est détenue par, contrôle, est contrôlée par, est sous un contrôle commun avec la Société ou est contrôlée par un associé ou actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire ou trustée, gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou tout autre moyen.

3.4. La Société pourra, en particulier, effectuer les opérations suivantes:

- emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, notamment par l'émission d'obligations, de titres de dettes (notes) de billets à ordre (promissory notes), de certificats (certificates) et d'autres instruments de dettes ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter ou déposer des fonds ou octroyer du crédit à toute société Sociétés Apparentées, en ce compris, sans y être limité, des fonds mezzanines;

- accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement formel ou par hypothèque ou charge (charge) sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de tout administrateur, gérant ou autre mandataire de la Société ou de Sociétés Apparentées, et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites apportées par la loi luxembourgeoise;

- entrer dans toute forme de contrats dérivés de crédit tels que, mais sans que cela limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira ne protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

- conclure des contrats et notamment, des contrats d'association, des contrats de souscription, des accords de substitution, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus;

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. la Société pourra aussi investir dans des biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et acquérir ou vendre ou tout autre acte de disposition et détenir, directement ou indirectement, tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, et d'administrer, développer et gérer de telle détention d'intérêts.

3.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés de participation financières.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (25 EUR), chacune (ci-après désignées les Parts). Il est fait ci-après référence aux détenteurs de Parts comme Associés.

5.2 Outre le capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts donnent droit à des droits égaux.

#### **Art. 6. Indivisibilité des Parts.**

6.1 Envers la Société, les Parts de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des Parts.**

7.1 En cas d'Associé unique, les Parts de la Société sont librement transmissibles.

7.2 En cas de pluralité d'Associés, les Parts détenues par chacun d'entre eux ne sont cessibles que dans le respect des exigences des Articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou accorder des garanties sur les Parts qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Associé (des Associés) (chacun un Gérant et ensemble les Gérants). En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un Conseil de Gérance.

8.2 Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans motif sur décision de l'Associé (des Associés).

#### Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet Article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance.

#### Art. 10. Représentation de la société.

10.1 La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, par la signature du Gérant unique ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de Gérant unique, par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Gérant unique.

#### Art. 11. Délégation et Représentant du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, un Gérant unique peut déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2 Le Gérant unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Gérant unique déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

#### Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout Gérant peut participer aux réunions du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par téléfax ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participants qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré comme présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signé par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance doit être signé par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du Conseil de Gérance.

### IV. Assemblées générales des associés

#### Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnel au nombre de Parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toute autre disposition de la Loi.

## V. - Exercice social

### Art. 14. Exercice Social.

14.1 L'année sociale commence le premier jour de juillet de chaque année et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

### Art. 15. Droit de Distribution des Parts.

15.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la Loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que ces fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes dans la mesure de ce qui est permis par le droit luxembourgeois.

## VI. - Liquidation

### Art. 16. Causes de Dissolution.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société requiert l'approbation de la majorité des Associés.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## VII. - Loi applicable

### Art. 18. Loi Applicable.

18.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2009.

#### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, BBWP Europe Holdings 2 S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire et libérer intégralement les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25,-EUR) chacune qui est donc à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ 1.750 euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

a.- M. Mark Hatherly, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

b.- M. David Dujacquier, né le 20 janvier 1970 à Braine-L'Alleud (Belgique) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

c.- M. Mark Dunstan, né le 11 février 1962 à Melbourne (Australia) et résidant professionnellement au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

d.- M. Gerard DOVER, né le 09 mars 1968 à Southampton (UK) et résidant professionnellement au Level 23, The Chifley Tower, NSW-2000 Sydney, Australia;

e.- M. Geoff DUTAILLIS, né le 06 juillet 1963 à Goulburn (Australia) et résidant professionnellement au Level 23, The Chifley Tower, NSW-2000 Sydney, Australia;

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2009. Relation: LAC/2009/7279. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009037878/9127/409.

(090042576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2009.

---

**Fel Partners SNFH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.881.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2009*

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marc Henrion en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 26 janvier 2009.

L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François de la Rochefoucauld, avec adresse au 23, rue Rouget De l'Isle, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, en tant que nouveau membre du Conseil de Gérance de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc Henrion, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036322/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Fel Partners SN, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.447.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2009*

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marc Henrion en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 26 janvier 2009.

L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François de la Rochefoucauld, avec adresse au 23, rue Rouget De l'Isle, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, en tant que nouveau membre du Conseil de Gérance de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc Henrion, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036327/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090041140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Zaisan Holdings S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 136.592.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société Zaisan Holdings S.A., lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2008, que la liquidation volontaire de la société Zaisan Holdings S.A. a été clôturée.

- 1.- Les actionnaires ont accepté le rapport du commissaire à la liquidation,
- 2.- Les actionnaires ont donné pleine et entière décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation,
- 3.- Les actionnaires ont décidé de garder l'ensemble des documents relatifs à la société Zaisan Holdings S.A., au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Zaisan Holdings S.A.*

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009036453/2460/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06372. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090041144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Fel Partners (Duisberg GP), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 100.969.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 janvier 2009*

L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marc Henrion en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 26 janvier 2009.

L'Associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François de la Rochefoucauld, avec adresse au 23, rue Rouget De l'Isle, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, en tant que nouveau membre du Conseil de Gérance de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc Henrion, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036334/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00677. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090041137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Fel Partners Duisberg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 100.961.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 janvier 2009*

L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marc Henrion en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 26 janvier 2009.

L'Associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François de la Rochefoucauld, avec adresse au 23, rue Rouget De l'Isle, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, en tant que nouveau membre du Conseil de Gérance de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc Henrion, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009036338/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00674. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090041135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Fortis LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.079.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 octobre 2008*

En date du 27 octobre 2008, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle prend note de la démission de Monsieur Thomas ROSTRON de son poste de président et administrateur de la Sicav avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2008, actée par résolution circulaire du conseil d'administration du 2 mars 2008 et ratifie son remplacement en tant que président et administrateur par Monsieur Nicolas FALLER, acte lors du même conseil;

Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs William DE VIJLDER, Jean-François FORTEMPS, Paul MES-TAG, Jan-Lodewijk ROEBROEK et Hans STEYAERT.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PriceWaterhouseCoopers;

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 30 juin 2009.

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

*POUR FORTIS LDI SOLUTION*

Nathalie Moroni

Référence de publication: 2009036495/755/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX03932. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090040918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**Fel Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 132.317.

*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 janvier 2009*

L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Marc Henrion en tant que Gérant de la Société avec effet au 26 janvier 2009.

L'Associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François de la Rochefoucauld, avec adresse au 23, rue Rouget De l'Isle, F-78100 Saint-Germain-en-Laye, en tant que nouveau Gérant de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Marc Henrion, démissionnaire.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

*Signature.*

Référence de publication: 2009036341/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00672. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090041134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**Capital at Work Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 78.769.

Par lettre du 6 février 2009 Messieurs Benoît de Huits et Marc Sprockeels ont mis leurs mandats d'administration à disposition avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capital at Work Group S.A.

Marc LAUER / François TESCH

*Administrateur / Président*

Référence de publication: 2009036352/2096/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2009, réf. LSO-DC02806. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090041094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**CIR International S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 15.381.

L'an deux mil neuf, le cinq mars.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société CIR International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, constituée à Panama et dont le siège a été transféré suivant acte reçu le 9 septembre 1977, publié au Mémorial C n° 261 du 10 novembre 1977, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 15.381. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2713, Page 130218 du 26 novembre 2007.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Pierluigi Ferrero, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Mathilde Ostertag, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Serge Dupont, employé, demeurant professionnellement à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Qu'il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que la totalité du capital social votant de la Société s'élevant à EUR1.000.000 (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune, est dûment représentée à la présente Assemblée, l'actionnaire unique ayant été préalablement informé de l'ordre du jour de la présente Assemblée, laquelle est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents et représentés, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour y êtres soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

2.1 Augmentation du capital social de la Société à conséquence de EUR9.000.000 (neuf millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR1.000.000 (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune, à un montant de EUR10.000.000 (dix millions d'euros) par le biais d'un apport en numéraire de EUR9.000.000 (neuf millions d'euros) et le paiement d'une prime d'émission de EUR38.000.000 (trente-huit millions d'euros);

2.2 Souscription par l'actionnaire unique aux 900.000 (neuf cents mille) actions nouvellement émises par la Société et paiement de la prime d'émission y relative de EUR38.000.000 (trente-huit millions d'euros);

2.3 Modification de l'article 3, paragraphe premier, des statuts de la Société; et

2.4 Décision de procéder à la refonte totale des statuts de la Société.

Après approbation de l'exposé du Président et après vérification qu'elle est régulièrement constituée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR9.000.000 (neuf millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR1.000.000 (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune, à un montant de EUR10.000.000 (dix millions d'euros) par voie d'émission de 900.000 (neuf cents mille) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes (les Nouvelles Actions) et moyennant paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR38.000.000 (trente-huit millions d'euros).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'émettre 900.000 (neuf cents mille) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR10 (dix euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de souscrire aux 900.000 (neuf cents mille) actions nouvellement émises par la Société et de payer la prime d'émission y relative de EUR38.000.000 (trente-huit millions d'euros).



### *Paiement et Souscription*

L'ensemble des 900.000 Nouvelles Actions à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'actionnaire unique, et la prime d'émission a été payée par l'actionnaire unique, de sorte que la somme de EUR47.000.000 (quarante-sept millions d'euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 3, paragraphe premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Paragraphe 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées."

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide à l'unanimité de procéder à la refonte totale des statuts de la Société qui prendront dorénavant, dans leur version française, la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CIR INTERNATIONAL S.A. (la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Dans ces présents statuts (les "Statuts"), toute référence au Conseil est une référence à l'Administrateur Unique, la Société pouvant n'être administrée que par un administrateur unique tant qu'elle n'a qu'un seul actionnaire.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet toutes opérations financières se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, la souscription, l'achat, le transfert, la vente et la titrisation de valeurs mobilières émises par des organisations ou institutions internationales, des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ainsi que par toutes autres personnes morales.

La Société peut, notamment, émettre tous titres, valeurs mobilières et autres instruments financiers, de toutes sortes et en toutes devises, afin de financer l'acquisition (i) de dettes ou de toutes autres valeurs émises par des organisations ou institutions internationales, par des Etats souverains, des entreprises publiques ou privées ou toutes autres personnes morales et (ii) d'avoirs et/ou de créances de toute autre forme ou nature.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et autres titres représentatifs d'emprunts en toutes devises. La Société pourra prêter des fonds y compris ceux résultant des emprunts et des émissions mentionnés ci-dessus, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également garantir les engagements de ses filiales, sociétés affiliées et de toute autre société. La Société pourra en outre octroyer des sûretés portant sur un ou plusieurs de ses avoirs en faveur de toute autre personne lui procurant des financements ou procurant des financements à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toutes autres manières, tous titres, valeurs mobilières et autres instruments financiers, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres, valeurs mobilières ou autres instruments financiers.

La Société peut conclure des contrats d'échange en devises et/ou des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps), des opérations sur produits dérivés et toute autre opération similaire. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés notamment à la protéger contre les risques de change, de fluctuation de taux d'intérêt et autres risques similaires.

La Société peut effectuer pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation tous investissements et transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour atteindre ou développer son objet social dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 10.000.000.- (dix millions d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 100.000.000.- (cent millions d'euros) représenté par 10.000.000 (dix millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

Le Conseil est, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 5 mars 2014, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission et en supprimant, le cas échéant, les droits de souscription préférentielle, dans les limites de la Loi de 1915.

Le Conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre au montant du capital suite à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à cette fin.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 7. Administration.** Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil composé d'au moins 3 (trois) administrateurs. Les membres du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée comme membre du Conseil (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou comme membre du Conseil, conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale") qui détermine également leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour occuper un tel poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. A défaut, une Assemblée Générale sera convoquée dans les plus brefs délais.

L'Actionnaire Unique ou les actionnaires peut (peuvent) décider de nommer un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B.

**Art. 8. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, qui n'est pas forcément administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ou par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil ou l'Assemblée Générale, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion.

Le Conseil est convoqué soit par le Président soit par deux administrateurs, soit par le secrétaire s'il en existe un, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, sis à Luxembourg.

La notification écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ladite urgence sera brièvement mentionnée dans la convocation à la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de ladite réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, par fax, ou par courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du Conseil se tenant au lieu et à la date prévus dans une résolution préalablement adoptée par ledit Conseil.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, par fax, ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil peut représenter plus d'un administrateur empêché lors d'une réunion du Conseil si au moins deux membres sont physiquement présents à la réunion du Conseil ou y participent par tout moyen de communication remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est

retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Si des administrateurs de classe A et de classe B ont été nommés, la présence ou la représentation d'une majorité d'administrateurs en fonction comprenant au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B est requise. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. Dans le cas d'une parité de votes, la voix du Président du Conseil ou le cas échéant, celle de l'administrateur présidant la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs document(s) contenant les résolutions et signés, par tous les membres du Conseil. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

L'article 8 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 9. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou à l'Actionnaire Unique.

**Art. 10. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

La délégation à un membre du Conseil impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par (i) dans le cadre de la gestion journalière, la seule signature de toute personne à laquelle ladite gestion journalière a été confiée dans les limites des pouvoirs qui lui ont été conférés ou (ii) dans le cas où l'Actionnaire Unique ou les actionnaires a (ont) nommé un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B, la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B ou (iii) dans le cas où l'Actionnaire Unique ou les actionnaires n'a (ont) pas nommé un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B, la signature conjointe de deux administrateurs ou (iv) la seule signature du Président du Conseil ou (v) dans le cas d'un Administrateur Unique, la seule signature dudit Administrateur Unique.

**Art. 12. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurait (auraient) un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est (sont) administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire, et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire; ladite affaire et l'intérêt personnel de l'administrateur devant faire l'objet d'un rapport à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 13. Assemblées des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quinzième jour du mois d'avril à 11 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne à une telle assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

**Art. 14. Surveillance de la Société.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) ou réviseur d'entreprises conformément à la législation luxembourgeoise applicable. Ils sont nommés pour un mandat d'une durée maximum de six (6) ans, renouvelable.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation du bénéfice net annuel et décide seule de payer des dividendes de temps à autre, selon ce qu'elle estime opportun eu égard à l'objet et à la politique de la Société.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

**Art. 17. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur(s).

**Art. 18. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés, de temps à autre, par une Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi de 1915.

**Art. 19. Droit applicable.** Tous les points non expressément régis par les Statuts seront déterminés par la Loi de 1915."

*L'Assemblée décide également à l'unanimité de procéder à la refonte totale des statuts de la Société qui prendront dorénavant, dans leur version anglaise, la teneur suivante:*

" **Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of CIR INTERNATIONAL S.A. (the "Company").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company cannot be dissolved in the event of the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg City by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, if there is a Sole Director (the "Sole Director") by the decision of the Sole Director. In these Articles of Association (the "Articles"), any reference to the Board is a reference to the Sole Director because the Company can be governed only by a sole director as long as it has only one shareholder.

When the Board deems that exceptional events of a political or military nature such as could compromise routine business at the company's registered office or jeopardize ease of communication between the company offices and foreign countries will take place or will be imminent, the company's registered office may be transferred abroad temporarily until such abnormal circumstances have completely ceased. This temporary measure will however have no effect on the nationality of the Company which notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration of the Company.** The Company is formed for an unlimited time.

**Art. 4. Company object.** The Company's object is to carry out any financial transactions relating either directly or indirectly to the acquisition of stakes in whatsoever form these may be in Luxembourg or foreign enterprises, and to the administration, management, control and development of these investments, the subscription, purchase, transfer, sale and securitization of securities issued by international organizations or institutions, sovereign States, public or private enterprises, as well as any other legal entities.

The Company may, specifically, issue all kinds of securities and other financial instruments, of any kind and in any currencies, in order to finance the acquisition (i) of debt instruments or any other values issued by international organi-

zations or institutions, sovereign States, public or private enterprises or any legal entity and (ii) of assets and/or receivables in any form or kind.

The Company may borrow in any form. It can issue bonds and other debt instruments in any currencies. The Company may lend funds including those resulting from borrowings and the above-mentioned issuances, to its branches, affiliated companies and any other companies. It can also guarantee the commitments of its branches, affiliated companies and any other companies. The Company may also grant guarantees by pledging one or more of its properties in favour of another person/entity making loans to it or making loans to its branches, affiliated companies or any other companies.

The Company can acquire by contribution, subscription, bought deal or call option or in any other manner, any securities or other financial instruments, and realize them through a sale, transfer, exchange or other means and may increase the value of its securities or other financial instruments.

The Company may enter into foreign exchange transactions and/or interest rate swaps, may conclude deals in derivative instruments and any other similar transaction. The Company may in general use any techniques or instruments for an efficient management, including particular techniques and instruments which aim to give protection against exchange rate risk, interest rate fluctuation and other similar risks.

The Company can for its own account or for the account of third parties or jointly enter into any investment or transaction that it deems necessary or useful to achieve or develop its object within the limits posed by the Law of 10 August 1915 regarding commercial companies as subsequently amended (the "Law of 1915").

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at EUR 10,000,000.- (ten million euro) divided into 1,000,000 (one million) shares each with a nominal value of EUR 10.- (ten euro), which are fully paid up.

The authorized share capital is fixed at EUR 100,000,000.- (one hundred million euro) divided into 10,000,000 (ten million) shares each with a nominal value of EUR 10.- (ten euro).

The Board is authorized, for a period of five years expiring 5 March 2014, to increase the subscribed capital up to the amount of the authorized capital. These capital increases may be subscribed and issued with or without a share premium.

The Board can delegate any board member, director, officer or any other person duly authorized, to collect the subscriptions and receive payment of the share price in relation to all or part of the share capital increases.

Following each capital increase, this article 5 will be amended to reflect the result of such action; this change will be made formally by the Board or by any other person mandated by the Board for this purpose.

**Art. 6. Shares.** The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

A shareholder(s) register is kept in the Company's registered office where it can be consulted by all shareholders. This register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amount paid in on each share, together with annotations of any share transfers and the dates of such transfers. Ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by Law.

**Art. 7. Administration.** As long as the Company has only one single shareholder, it can be managed by a Sole Director. If the Company has more than one shareholder, it is governed by a Board composed of at least 3 (three) directors. The members of the Board are elected for a term not exceeding 6 (six) years and they can be re-elected.

When a legal entity is appointed as a member of the Board (the "Legal Entity"), such Legal Entity must appoint a permanent representative who will represent it as Sole Director or as member of the Board, in accordance with Article 51 bis of the Law of 1915.

The directors are elected by the General Shareholders' Meeting (the "Shareholders' Meeting") which also determines their number, their remuneration and the length of their mandate. A director can be revoked with or without a reason and/or may be replaced at any time through a resolution adopted by the Shareholders' Meeting.

If a position of director is vacant due to death, retirement or any other cause, the remaining directors may, with a majority vote, elect a director to fill such vacancy until the next Shareholders' Meeting. In the absence of any remaining director, a Shareholders' Meeting will be convened as soon as possible.

The Sole Shareholder or the shareholders may decide to appoint one or more class A director(s) and one or several class B director(s).

**Art. 8. Board Meetings.** The Board must appoint a Chairman (the "Chairman") from among its members and can designate a secretary, who need not necessarily be a director, to be in charge of keeping the minutes of the Board meetings and the resolutions adopted by the Shareholders' Meeting or by the Sole Shareholder. The Chairman will chair all meetings of the Board and of the Shareholders. In his absence, the other member(s) of the Board or the Shareholders' Meeting will appoint a temporary chairman to chair the meeting.

The Board is convened by the Chairman, by two directors, or by the secretary if any, at the place indicated in the notice of meeting located in Luxembourg.

The written notice of all Board meetings will be given to all directors at least 48 (forty-eight) hours before the date of the meeting, except in the event of urgency, in which case the nature of the urgency will be mentioned briefly in the notice of the Board meeting.

The meeting may be held validly without prior notice provided all of the Board members are present or represented at the meeting and they declare that they have been duly informed of the said meeting and of the agenda. The written notice may also be waived with the written agreement of each member of the Board either in the original or by fax or electronic mail. Notice will not be required for Board meetings held in the place and on the date specified in a prior resolution adopted by the same Board.

Any director may act at any Board meeting by appointing in writing either in the original, by fax or by e-mail another director as his/her proxy.

A member of the Board can represent more than one director under the condition however that at least two members are physically present at the Board meeting or are present using the means of communication which fulfils the conditions set out in the paragraph below.

Any director may attend a Board meeting by telephone conference call, video-conferencing or any other similar means of communication provided that (i) the directors taking part in the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to the other participants, (iii) the meeting is taking place live and (iv) the directors can adopt valid resolutions; attending a meeting using any of the above means of communication is equivalent to taking part in person.

The Board can only pass resolution and act validly if at least the majority of the directors are present or represented at a Board meeting. If class A and class B directors have been appointed, the presence or the representation of a majority of directors in office must include at least one class A director and one class B director. Decisions will be taken with a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event of an equal number of votes for and against, the casting vote of the Chairman of the Board or, if need be, of the director chairing the meeting will be decisive.

Notwithstanding the above rules, a resolution of the Board may also be adopted by a circular resolution. Such resolution shall consist of one or more document(s) containing the resolutions and signed by all members of the Board. The date of such a resolution will be the date of the last signature.

Art. 8 does not apply to cases where the Company is governed by a Sole Director.

**Art. 9. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to take all action necessary or useful to achieve the Company's object, with the exception of those expressly set by the Law of 1915 or by these Articles to the Shareholders' Meeting or to the Sole Shareholder.

**Art. 10. Delegation of powers.** The Board can delegate all or part of the daily management and affairs of the Company, and also the representation of the Company in relation to such management, to one or more board members, managers, whether shareholders or not, who will have full powers to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Delegating a member of the Board makes it mandatory for the Board to report back annually at the Shareholders' Meeting on the treatment, compensation and any benefits assigned to the person delegated.

The Company may also give special mandates through a power of attorney or a private deed.

**Art. 11. Authorized signatures.** The Company is bound in all circumstances towards third parties by (i) within the boundaries of the daily management, the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted within the limits of the powers assigned to him/her or (ii) in the event in which the Sole Shareholder or the shareholders have appointed one or more class A director(s) and one or more class B director(s), the joint signatures of a class A director and a class B director or (iii) in the event in which the Sole Shareholder or the shareholders have not appointed one or more class A directors and one or more class B directors, the joint signatures of two directors or (iv) the sole signature of the Chairman of the Board or (v) in the event of a sole director, the sole signature of such Sole Director.

**Art. 12. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity will be affected or invalidated by the fact that any one or more director(s) or officer(s) of the Company may have a personal interest in the said company or entity, or is (are) a director (directors), a partner (partners), an officer (officers) or an employee (employees) of such other company or entity. Any director or officer of the Company who is a director, officer or employee of a company or entity with which the Company may contract or engage in business, shall not by reason of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to any such contract or business.

In the event that any director of the Company has a personal and opposite interest in any business transaction of the Company, this director must inform the Board of his/her personal and opposite interest and he or she will not vote such resolution. The said transaction and the personal interest of the director will be the subject of a report at the next Annual General Shareholders' Meeting. This paragraph does not apply as long as the Company is governed by a Sole Director.

As long as the Company has a Sole Director, the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Shareholders' Meeting.

**Art. 13. General Meetings of the Shareholders of the Company.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the Shareholders' Meeting. In these Articles of Association any reference to the decisions taken or to powers exercised by the Shareholders' Meeting refers to decisions taken or powers exercised by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of several shareholders, any regularly constituted Shareholders' Meeting shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify any actions relating to the operations of the Company.

The Annual General Shareholders' Meeting is held at the registered office or in any other place in the same local district (commune) as specified in the convening notice of meeting, on the fifteenth day of the month of April at 11 o'clock a.m. If such day is a holiday in Luxembourg, the Annual General Shareholders' Meeting will be held on the next following business day.

The Shareholders' Meeting may be held abroad if the Board establishes that exceptional circumstances require it.

Any shareholder of the Company can take part in the Shareholders' Meeting by telephone conference call, video-conferencing or any other similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) everyone attending the meeting can hear and speak to the other participants, (iii) the shareholders' meeting is taking place live and (iv) the shareholders can adopt valid resolutions; attendance at the shareholders' meeting through any of the above means of communication is equivalent to taking part in person.

If all the shareholders are present or represented at the Shareholders' Meeting and declare that they have been duly informed of the agenda of the Shareholders' Meeting, then such meeting may be held without any prior notice being given.

**Art. 14. Supervision of the Company.** The operations of the Company are supervised by one or more statutory auditor (s) (commissaire(s) aux comptes) or by an independent external auditor (réviseur d'entreprise) in accordance with the applicable law. They are appointed with a mandate which will have a maximum duration of six (6) years, and which is renewable.

**Art. 15. Financial year.** The company's financial year starts on January 1 and ends on December 31 of each year.

**Art. 16. Allocation of net income.** 5% (five per cent) of the Company's net annual profits for the year is allocated to the legal reserve. This allocation will cease to be obligatory when the legal reserve has reached 10% (ten per cent) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced.

The Shareholders' Meeting decides on the allocation of the remainder of the annual net profits and decides exclusively to pay dividends from time to time, according to what it deems to be appropriate on the basis of the corporate object and policy of the Company.

The Board can decide to pay interim dividend in accordance with the conditions and within the limits laid down by the Law of 1915.

**Art. 17. Wind-up and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution taken by the Shareholders' Meeting of the Company, as for the amendment of the Articles of Association, as prescribed in Article 18 below. If the Company should be dissolved, it will be liquidated with the assistance of one or more liquidator(s), (who may be individuals or legal entities), appointed by the Shareholders' Meeting approving such liquidation. Such Shareholders' Meeting will also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 18. Amendments to the Articles.** These Articles can be amended, when appropriate, by an Extraordinary General Meeting of the Shareholders, according to the quorum and majority conditions required by the Law of 1915.

**Art. 19. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 1915."

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 7.400.- EUR.

Plus rien ne figurant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée a été clôturée à 16.20 heures.

Et après lecture faite aux comparantes, connus par le notaire par noms, prénoms, états civil et résidences, les membres du bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. Ferrero, M. Ostertag, S. Dupong, M. Porfilio, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2009. LAC/2009/8793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009038289/9127/450.

(090043495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2009.

---

**Jonathan Finance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.591.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 2 mars 2009*

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateurs de Monsieur Marc BENHAMOU, demeurant 13, Vaughan Avenue Hendon, GB - LONDON NW44HT, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire Glacis S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 2 mars 2009*

Les membres du Conseil d'Administration décident de reconduire le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc BENHAMOU, demeurant 13, Vaughan Avenue Hendon, GB - LONDON NW44HT, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009036409/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2009, réf. LSO-DC02214. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090041379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---

**Brotadura Zrt. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.577.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique de Brotadura Zrt. en date du 22 janvier 2009 que l'Actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux administrateurs suivants pour une durée indéterminée à compter du 22 janvier 2009:

Monsieur Humberto Ramírez Corona, né le 23 mars 1961 à Chapala, Jalisco au Mexique, ayant pour adresse professionnelle Del Cruce Valencia, 400 mts Este, Zona Industrial Zeta, Módulo 1, Heredia, au Costa Rica.

Madame Beáta Kruzslizc, née le 15 juillet 1975 à Budapest, en Hongrie, ayant pour adresse professionnelle 3 Bogdanyfy Street, 1117 Budapest, en Hongrie.

Monsieur Zoltán Ecsery, né le 28 avril 1952 à Budapest, en Hongrie, ayant pour adresse professionnelle 27 Arany J. Street, 1051 Budapest, en Hongrie.

2. Démission de l'administrateur suivant:

Madame Istvánné Legeza, née le 16 décembre 1955 à Hódmezővásárhely en Hongrie, ayant pour adresse professionnelle 15 tér 7.II/1 Március, 1056 Budapest, en Hongrie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brotadura Zrt. Luxembourg Branch

Jacob Mudde

*Représentant permanent de la Succursale*

Référence de publication: 2009036553/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2009, réf. LSO-DC03314. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(090041107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

---